

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Approbation des conventions de co-maîtrise d'ouvrage et financière entre le SIPPAREC et la Ville relatives à l'enfouissement des réseaux et à la rénovation de l'éclairage public dans plusieurs quartiers– demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public**

Séance du 24 juin 2015

Convocation du 18 juin 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin à 19 h 40 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-huit juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, MM. Jean-Louis Oheix, Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mmes Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Catherine Lequeux, Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

Mme Sylvie Bléry-Touchet par Mme Chantal Brault,  
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par M. Jean-Philippe Allardi,  
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Pierre Riotton,  
M. Othmane Khaoua par M. Timothé Lefèvre,  
M. Thibault Hennion par Mme Pauline Schmidt,  
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier,  
Mme Dominique Daugeras par M. Jean-Jacques Campan

Etaient excusés :

M. Xavier Tamby,  
M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 24 juin 2015**

**OBJET : Approbation des conventions de co-maîtrise d'ouvrage et financière entre le SIPPAREC et la Ville relatives à l'enfouissement des réseaux et à la rénovation de l'éclairage public dans plusieurs quartiers– demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2009-12-170 du 15 décembre 2009 et n°2006-06-55 du 22 juin du comité syndical du SIPPAREC,

Vu les statuts du SIPPAREC approuvés par arrêté du préfet de région le 6 mars 2012,

Vu la loi sur la maîtrise d'œuvre publique (MOP) du 12 juillet 1985, et notamment son article 2 II,

Vu les projets de conventions de co-maîtrise d'ouvrage entre le SIPPAREC et la Ville,

Vu les projets de conventions financières entre la Ville et le SIPPAREC,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem)

APPROUVE les conventions de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville et le SIPPAREC relatives à l'enfouissement des réseaux dans les quartiers suivants :

- Quartier des Coudrais : rue Achille Garnon, rue du Lycée, rue Michel Voisin (section nord), avenue du lieutenant Jean Massé, rue Lakanal, sentier des Coudrais,
- Quartier « Président Franklin Roosevelt » : avenue du Président Franklin Roosevelt, rue de Seignelay, rue Michel Voisin (section sud),
- Quartier des Blagis : rue Maurice Ravel, rue de Bagneux, rue des Coudrais, rue du Docteur Roux, rue Jean-Louis Sinet ;
- Quartier Robinson : avenue de la Gare, boulevard Desgranges, rue Bertron, rue de la Flèche, rue du Maréchal Foch.

APPROUVE les conventions financières entre la Ville et le SIPPAREC relatives à l'enfouissement des réseaux dans ces quartiers.

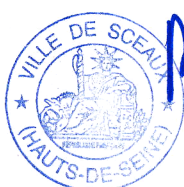
AUTORISE le maire à signer les dites conventions.

AUTORISE le maire à solliciter du SIPPAREC une subvention au taux maximum pour la rénovation de l'éclairage public à réaliser dans le cadre des opérations d'enfouissement.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



A handwritten signature in blue ink, written over the official seal. The signature appears to be "M. Hachem Alaoui-Benhachem".